Commune de

LONGEVILLE-LÈS-METZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Approbation initiale du PLU :
19/12/2017

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Modification simplifiée n°1
DBM 17/12/2018

METZ MÉTROPOLE
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr
facebook.com/MetzMetropole | @MetzMetropole

MAIRIE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ
Rue Robert Schuman - Bâtiment Mairie-École
BP 70046 – 57057 METZ Cedex 2
Tél. : 03 87 30 12 42 / Fax : 03 87 30 70 73

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME LONGEVILLE-LES-METZ

Approbation initiale POS	**DCM**	**14-10-1986**
Révision générale POS, Transformation en PLU Approbation	**DCM**	**27-06-2007**
Modification 1	**DCM**	**23-06-2009**
Modification 2	**DCM**	**01-10-2013**
Modification 3	**DCM**	**05-04-2016**
Modification 4	**DCM**	**20-09-2016**
Modification simplifiée 1	**DBM**	**17-12-2018**
Prescription révision générale du PLU	**DCM**	**01-12-2015**
Approbation du PLU	**DCM**	**19-12-2017**

* DCM : Délibération du Conseil Municipal
DBM : Délibération du Bureau Métropolitain

TABLE DES MATIERES 3

ORIENTATION 1 : CONSOLIDER LA PLACE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ DANS L'AGGLOMÉRATION 4

1.1 Conforter la place de l'île Saint-Symphorien comme un parc majeur de l'agglomération 4
1.2 Profiter des espaces non urbanisés de l'île Saint-Symphorien et y proposer une cohérence générale des aménagements 4
1.3 Favoriser les liens physiques et visuels avec les bras de la Moselle 5
1.4 Accompagner le développement des équipements supra-communaux 5
1.5 Améliorer les conditions de circulation et les liens avec les communes voisines 5
1.6 Proposer une composition urbaine cohérente et améliorer la qualité des secteurs aux abords de l'autoroute 6

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LA DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS ET GERER L'INTEGRATION DES NOUVEAUX QUARTIERS 7

2.1 Limiter la consommation foncière 7
2.2 Orienter l'aménagement des secteurs à enjeux 7
2.3 Conserver des espaces de respiration dans les tissus urbains 9
2.4 Mettre en valeur les patrimoines de la commune 9
2.5 Agir en faveur de la résorption des situations de mal-logement 9

ORIENTATION 3 : SOUTENIR ET AMELIORER LE DYNAMISME COMMUNAL 10

3.1 Poursuivre la requalification urbaine des grands axes 10
3.2 Continuer de proposer un parc immobilier accessible à tous 10
3.3 Poursuivre un développement démographique régulier 10
3.4 Pérenniser et favoriser l'attractivité commerciale et artisanale 11
3.5 Maintenir un niveau d'équipements en corrélation avec les besoins des habitants 11
3.6 Améliorer les connexions possibles entre les quartiers, avec les espaces de nature et avec les itinéraires touristiques 12

ORIENTATION 4 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES SECTEURS A RISQUES 13

4.1 Conserver les continuités écologiques supra-communales 13
4.2 Valoriser le Mont Saint-Quentin et pérenniser les sentiers qui le desservent 13
4.3 Préserver les milieux naturels reconnus 13
4.4 Conserver et mettre en valeur les éléments de nature en ville 14
4.5 Intégrer les risques naturels au projet communal 14
4.6 Maintenir des cônes de vues sur les points de force du paysage ou depuis le cœur de ville 15

CARTE DE SYNTHESE DU PADD 16

ORIENTATION 1 : CONSOLIDER LA PLACE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ DANS L'AGGLOMÉRATION

Thématiques du L151-5 du CU : *aménagement, équipements, transports, déplacements, équipement commercial et loisirs*

Idées fortes : Cette orientation regroupe tous les projets qui portent l'intérêt d'être envisagé à l'échelon supracommunal, pour des raisons d'efficiences.

1.1 CONFORTER LA PLACE DE L'ILE SAINT-SYMPHORIEN COMME UN PARC MAJEUR DE L'AGGLOMERATION

Renforcer le lien entre les différents parcs (plan d'eau de Metz, Grand Pâtural et possibilités de parcours de loisirs vers Montigny-lès-Metz).
Développer ce pôle d'équipements de loisirs :

- Avec de nouveaux usages (Golf, parcours de santé, itinéraires de loisirs, aires de jeux, terrains de sport, ...)
- En accompagnant les restructurations et extensions des équipements existants.

1.2 PROFITER DES ESPACES NON URBANISES DE L'ILE SAINT-SYMPHORIEN ET Y PROPOSER UNE COHERENCE GENERALE DES AMENAGEMENTS

Le paysage est marqué par le surplomb de l'autoroute A31. Cette infrastructure offre à la fois une vue sur les « arrières » dévalorisés du boulevard Saint-Symphorien (friches de l'ancienne pépinière, équipements sportifs, ...) et « coupe » l'île en deux, séparant le pôle d'équipements (stade et patinoire) du reste du quartier. L'aménagement « routier » de l'échangeur au nord-est de la commune provoque de nombreux délaissés de terrain, malgré les abords qualitatifs du parc du Grand Pâtural et du plan d'eau.
Les vues sur le Mont Saint-Quentin sont dégagées par les espaces inondables de la plaine.

Profiter et valoriser cet espace enclavé dans l'agglomération, qui joue un rôle paysager, mais aussi de récréation et de loisir pour la population.

- Anticiper les conditions d'exploitation, même minimes pour les espaces restants, à potentiels agricoles ou productifs de l'île. Persistance de quelques terrains agricoles en zone inondable à maintenir de préférence pour la production locale et la distribution en circuit court. Maintenir les accès aux espaces agricoles et revoir les conditions de desserte, en fonction de l'implantation des nouveaux projets (terrain de golf en particulier).
- Valoriser les espaces en friche (ancienne pépinière) situés sur l'ile Saint Symphorien (en lien avec le caractère inondable de la zone)
- Conserver les possibilités de liaisons douces, traversant les espaces ouverts de la plaine. Permettre de nouvelles connexions permettant l'accès aux secteurs enfrichés, pour favoriser l'entretien et développer la perméabilité de ces espaces ouverts.

Considérer les secteurs enfrichés comme de beaux potentiels de développement à saisir (loisirs, cultures du sol, ...) participant à la valorisation de l'image végétale de la commune :

- Réfléchir aux possibilités d'extensions du Parc du Grand Pâtural et à l'aménagement de « promenades » confortables le long des berges (Moselle, Bras mort, ou en lien entre le Grand Pâtural et le plan d'eau, ...).

- Accompagner l'insertion paysagère des nouveaux projets (golf en situation de « lisière agricole et urbaine »).
- Limiter l'urbanisation des secteurs à risque ainsi que l'imperméabilisation excessive des sols (pour favoriser une infiltration locale des eaux pluviales).
- Eviter le développement des accès routiers pour limiter l'impact des véhicules et de la circulation (en particulier en lien avec les équipements). La desserte en transport en commun sera privilégiée.
- Apporter une attention particulière aux aménagements visibles depuis les grandes infrastructures de transport telles que l'autoroute et la voie ferrée.

1.3 FAVORISER LES LIENS PHYSIQUES ET VISUELS AVEC LES BRAS DE LA MOSELLE

Bien qu'en limite de Moselle, le village historique tourne le dos à cet espace de nature. La voie ferrée constitue une barrière physique, longée par la voie cyclable, la vélo-route Charles le Téméraire. L'eau est alors peu visible. Seule la rue du Lavoir bénéficie de cette opportunité valorisante avec le cours de la Vielle Moselle et le petit port de plaisance associé.

Encourager la restauration et la renaturation de la Moselle
Préserver les points de vue et les secteurs d'accès aux berges des différents cours d'eau.

1.4 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Maintenir les équipements supra-communaux et les secteurs de loisirs, qui participent à l'attractivité communale.
Accompagner les besoins supplémentaires (restructuration, extensions, …) pour maintenir les équipements, en particulier les installations sportives telles que le stade ou le complexe de la patinoire.

Poser les conditions de la commune pour les prochains projets ou les futures extensions, afin de maîtriser l'impact des futurs projets et contenir les problématiques de déplacements (la commune ne souhaite pas de parking supplémentaire majeur, qui pourrait dénaturer les abords et l'unité paysagère de l'île Saint-Symphorien).

1.5 AMELIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATION ET LES LIENS AVEC LES COMMUNES VOISINES

La commune de Longeville-lès-Metz est comprise dans une conurbation dense, touchant les communes de Metz, du Ban Saint-Martin et de Scy-Chazelles. Les entrées de ville sont parfois peu lisibles, tant les quartiers sont confondus, en particulier pour les communes des coteaux. L'ancienne caserne Roques marque la limite de commune avec celle du Ban Saint-Martin, troublant la lecture des limites des deux villes. L'entrée de ville vers le Ban-Saint-Martin est complexe dans les usages routiers orientés par le Pont de Verdun qui relie Longeville-village et Longeville Île-Saint-Symphorien. La liaison routière vers Metz est plus marquante, passant au-dessus du canal, puis du bras de la Moselle. Les cours d'eau forment ici une limite physique. Les différents ponts, le passage sous l'autoroute ainsi que les carrefours sur les axes routiers importants, constituent des points de retenu pour le trafic.

Requalifier l'entrée de ville depuis le pont de Verdun et les abords des casernes Roques

- Réfléchir à un traitement plus urbain et moins routier pour le pont de Verdun, pour une meilleure cohabitation de ses usagers (piétons, cyclistes, véhicules, …).
- Trouver des aménagements qualitatifs pour accompagner la traversée, que ce soit pour apporter du confort aux piétons et aux cyclistes, ou pour maîtriser la vitesse des véhicules.
- Accompagner le renouvellement et la requalification des secteurs aux abords des casernes.

Ne pas aggraver les dysfonctionnements au niveau des différents points de blocage :

- au passage sous l'autoroute
- à l'entrée de Metz, passage sur le canal
- vers le Ban Saint-Martin, l'infrastructure routière du pont de Verdun est efficace, mais peu intégrée

Accompagner les réflexions pour des liaisons supplémentaires :

- vers l'île du Saulcy (depuis le Ban Saint-Martin)
- en liaison vers le collège au Ban Saint-Martin

1.6 PROPOSER UNE COMPOSITION URBAINE COHERENTE ET AMELIORER LA QUALITE DES SECTEURS AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE

Orienter la qualité urbaine des secteurs stratégiques pour le développement de l'attractivité et du dynamisme de la commune. Les projets de commerces supplémentaires seront à mettre en cohérence entre eux, et avec les conditions de circulation du secteur.

Réfléchir aux possibilités de déclassement de l'autoroute en boulevard urbain.
Anticiper les prochains aménagements en fonction des évolutions à venir, quant au statut probable de cette infrastructure. Les bâtiments pourront embellir leurs façades visibles et inverser leur orientation pour ne plus tourner le dos à cette infrastructure.

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LA DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS ET GERER L'INTEGRATION DES NOUVEAUX QUARTIERS

Thématiques du L151-5 du CU : *Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain, urbanisme, aménagement*

Idées fortes : Ambition majeure du projet communal, qui œuvre prioritairement pour la densification des quartiers, avant de proposer des secteurs en extension urbaine. Le souhait est aussi de structurer réglementairement les nouvelles opérations, pour assurer une qualité aux futurs développements de la ville.

2.1 LIMITER LA CONSOMMATION FONCIERE

La forme urbaine de la commune a été historiquement contrainte par la Moselle (vallée inondable), les coteaux du Mont Saint-Quentin (risque de mouvements de terrain), puis marquée par les coupures des grandes infrastructures (A31, voie ferrée).
L'urbanisation des coteaux et de l'île Saint-Symphorien ont profondément modifié la forme initiale du village-rue. Remontant sur les pentes ou grignotant les espaces inondables des bords de Moselle, les nouveaux quartiers font de Longeville-lès-Metz une commune complexe, morcelée et en deux grands quartiers distincts.

Orienter le renouvellement urbain en priorité, comme cela a déjà été largement entamé (pour une ville qui peut se reconstruire sur elle-même) :

- profiter des potentiels de densification dans les quartiers existants (parcelles libres, démolition-reconstructions, réhabilitations, extensions des constructions, ...)
- accompagner les possibilités de renouvellement urbain le long des axes structurants (rue du Général de Gaulle et Boulevard Saint-Symphorien)
- limiter les nouvelles constructions dans les secteurs diffus ou à risques pour ne pas aggraver l'impact sur le paysage ou les risques induits (en particulier pour les hauts de la rue du Fort).

Conserver les logiques d'implantation de la commune en limitant les secteurs d'extension aux seuils actuels :

- urbaniser les coteaux dans le respect des constructions existantes, en lien avec les quartiers des communes voisines et avec une bonne adéquation entre les courbes de niveau et l'implantation projetée
- prendre en compte les risques de mouvements de terrains et d'inondation pour limiter l'urbanisation
- construire les extensions urbaines dans la continuité des quartiers existants et réfléchir à la cohérence des secteurs de développement, en lien avec les communes voisines (protections des secteurs naturels, logiques d'accès, impact paysager, ...)
- développer la commune en maîtrisant l'étalement urbain et proposer la disposition d'environ 7 à 9 hectares ouverts à l'urbanisation. Cet objectif prévoit de revoir la répartition des surfacesglobales des secteurs ouverts à l'urbanisation dans le document d'urbanisme antérieur, pour un ajustement des zones à enjeux.
  Ces surfaces pourront néanmoins être redistribuées, et revues au cours de la durée de vie du PLU, apportant la flexibilité nécessaire pour accompagner les projets.

2.2 ORIENTER L'AMENAGEMENT DES SECTEURS A ENJEUX

De manière générale :
Apporter une attention particulière à l'insertion des nouvelles opérations, en lien avec les volumes bâtis des quartiers voisins et en cohérence avec les caractéristiques du site (pentes, vues, structure urbaine, potentiels de développement futurs, ...).

Pour le secteur de l'éperon messin et ses abords :
Poursuivre la requalification du site de l'ancien garage « Chevalier », et le renouvellement urbain du secteur élargi (intégrant le secteur de l'éperon messin et ses abords, de part et d'autre du boulevard).

- Anticiper les changements de destination des bâtiments pour accompagner les projets futurs et proposer une meilleure intégration urbaine des emprises commerciales actuelles ou à venir
- Proposer une mixité fonctionnelle de ce secteur pour une meilleure diversité des usages au sein de ce quartier urbain dynamique
- Réfléchir aux possibilités de mutualisation des espaces de stationnement propres aux parcelles privées (pour les résidents ou les chalands), permettant d'alléger les contraintes de chaque projet tout en conservant les capacités relatives aux besoins des usagers
- Apporter la cohérence indispensable au bon fonctionnement du secteur pour ne pas aggraver les conditions de circulation, les possibilités de stationnement et l'ambiance urbaine générale (en lien avec l'objectif 1.6).

Pour le reste du boulevard Saint-Symphorien :
Poursuivre et accompagner le renouvellement urbain le long du boulevard Saint-Symphorien, par la possibilité d'intensification des volumes bâtis.

Pour le secteur des coteaux :
Il s'agit des seuls terrains sans contraintes trop fortes (mouvements de terrain présents et limite avec le site classé du Mont Saint-Quentin) et urbanisation compatible avec les servitudes présentes.

Dessiner une architecture adaptée aux lieux, intégrée à la pente, qui pourra être novatrice et révéler le site des anciens vergers comme un belvédère ouvert sur le paysage de la vallée de la Moselle.

Respecter la densité minimale de 25 logements par hectare environ, imposée par le SCOTAM pour les futures opérations de logements, prenant une moyenne des futurs constructions de logements en extension ou en renouvellmen des tissus urbains existants.

Pour le secteur derrière le cimetière
L'urbanisation de ce secteur pourrait être envisagée à très longs termes. Ces possibilités d'extensions urbaines futures devront être préservées. Les accès devront être anticipés et réfléchis en lien avec la commune voisine de Scy-Chazelles.

2.3 CONSERVER DES ESPACES DE RESPIRATION DANS LES TISSUS URBAINS

Les quartiers en extension du centre ancien, construits progressivement depuis le XIX ème siècle, sont organisés selon des parcelles en longueur, qui ménagent des bandes de jardins continus en partie arrière.

Préserver la qualité naturelle des cœurs d'îlots végétalisés en milieu urbain (continuité en « pas japonais »)

- Le caractère des jardins sera préservé par l'interdiction d'habitations principales supplémentaires en second rang.
- Les extensions limitées des constructions existantes seront rendues possibles, ainsi que les constructions en cohérence avec l'ambiance naturelle de l'arrière des parcelles (annexes, abris de jardins, ...).

2.4 METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES DE LA COMMUNE

La commune comprend un édifice protégé au titre des Monuments Historiques : l'ancien Donjon des Gournay, inscrit par arrêté du 06/12/1989. Le patrimoine communal représente toutes les époques, avec les périodes de l'annexion allemande et des années 20-30, qui marquent plus fortement certains quartiers.

Montrer l'existence de monuments historiques.
Mettre en valeur les ensembles architecturaux majeurs, en particulier dans les rues de Longeville-village.
Préserver l'identité des deux quartiers de Longeville-village et Longeville Saint-Symphorien.
Encourager les ravalements de façades et accompagner les réhabilitations respectueuses de l'identité architecturale des bâtiments, pour améliorer l'image générale de la commune.

2.5 AGIR EN FAVEUR DE LA RESORPTION DES SITUATIONS DE MAL-LOGEMENT

Continuer à résorber les logements inconfortables et favoriser les rénovations à vocation d'économie d'énergie dans les logements anciens.

Agir en faveur des réhabilitations qualitatives, en éditant des règles simples, claires et respectueuses des caractéristiques patrimoniales, tout en proposant des contraintes architecturales cohérentes avec les besoins modernes des usagers.

ORIENTATION 3 : SOUTENIR ET AMELIORER LE DYNAMISME COMMUNAL

Thématiques du L151-5 du CU : équipements, urbanisme, transport, déplacements, communications numériques, développement économique et patrimoine.

Idées fortes : Regroupe les projets clés de la collectivité pour les années futures et comprend la volonté à minima de maintenir la population.

3.1 POURSUIVRE LA REQUALIFICATION URBAINE DES GRANDS AXES

Rue du Général de Gaulle (RD 603 et ancienne RN3)
Poursuivre l'embellissement des espaces publics dans un projet global, répondant aux problématiques de circulation, de stationnement, de sécurisation de tous les usages et de mise en valeur des façades.

Boulevard Saint-Symphorien
Restructurer la place, le parvis et les abords de l'église. Proposer éventuellement des stationnements supplémentaires, pour répondre aux besoins des riverains.

3.2 CONTINUER DE PROPOSER UN PARC IMMOBILIER ACCESSIBLE A TOUS

Construire des logements aidés pour garantir l'effort de production, nécessaire dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU (projeter une proportion de 20% du parc immobilier) et respecter les ambitions du PLH.

Répondre à la variété des demandes qui existent actuellement sur le ban communal en matière de logements. D'avantages de maisons individuelles, groupées, de grands appartements pourraient apporter un équilibre bénéfique pour un parcours résidentiel au sein de la commune.

Proposer une répartition des futurs logements capables de répondre aux besoins des petits, moyens et grands ménages. Compte tenu des prix de l'immobilier le souhait de renforcer la diversité de la palette de logements proposés est d'autant plus important.

3.3 POURSUIVRE UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE REGULIER

Le desserrement des ménages peut encore se poursuivre très légèrement, mais Longeville-lès-Metz est déjà bien en deçà du territoire. Les baisses envisagées seront donc minimes (vers 1.85 personne / logement). Les habitants sont considérés comme très mobiles, pouvant changer facilement de commune, s'ils ne trouvent pas d'offre dans un parcours de logements accessible.

Conserver et accroître le poids démographique de la commune, via un projet d'habitat cohérent au regard de la position de pôle relais de Longeville-lès-Metz dans l'armature urbaine du SCOTAM (plus 430 logements à l'horizon 2032, soit 25 logements par an).

- Selon une première estimation, une centaine de logements seraient nécessaires à l'absorption des phénomènes de décohabitation, passant de 1.9 à 1.85 habt/logt.
- L'apport de population dans les années à venir serait alors de 610 à 670 habitants environ, pour une commune passant de 3845 habitant en 2013, ou de 4055 habitants en 2014 à **4600 à 4750 habitants environ dans 10 à 15 ans.**

Profiter des potentiels de densification, en accompagnant les projets publics et privés, que ce soit la construction des parcelles libres au sein des quartiers (dents creuses), les réhabilitations de constructions, les extensions des bâtis ou les opérations de démolition-reconstructions.
(environ 30 potentiels retenus suite au diagnostic et 180 logements en projet).

Réguler les apports de population dans le temps, pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants de manière progressive et maîtrisée. (environ 160 à 200 logements supplémentaires à l'horizon 2032)

Favoriser une part plus importante d'offre d'accession à la propriété dans les futures opérations de logements permettant « d'attacher » une population jeune qui aurait tendance à s'éloigner des commodités urbaines.

3.4 PERENNISER ET FAVORISER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Longeville-lès-Metz propose environ 60 emplois pour 100 actifs résidant sur son territoire. Il s'agit d'une concentration d'emplois élevée qui montre que la commune ne manque pas d'activités en journée. Cependant, la concentration d'emplois ne cesse de diminuer depuis 1999. Les entreprises présentes sont toutes considérées comme pérennes.

Maintenir les emplois qui existent, notamment les entreprises réparties dans le tissu urbain, pour éviter que la commune ne se résidentialise progressivement.
Maintenir la multifonctionnalité des quartiers et permettre l'implantation d'activités compatibles dans les quartiers résidentiels existants ou nouveaux.

Contrairement à d'autres communes, Longeville-lès-Metz a conservé un bon nombre de commerces et de services, profitant du passage et des grands axes.

Maintenir les commerces et services de proximité, que ce soit dans la rue du Général de Gaulle ou sur le boulevard Saint-Symphorien, pour pérenniser l'attractivité commerciale de la commune.
Proposer du stationnement pour les vélos au niveau des commerces ou des équipements, pour favoriser les facilités d'usages des modes de déplacement doux.

3.5 MAINTENIR UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS EN CORRELATION AVEC LES BESOINS DES HABITANTS

Les équipements communaux sont actuellement de tailles et de capacités suffisantes, au regard des besoins de la population. Les écoles, les salles communales ou les espaces de loisirs paraissent même bien dimensionnés pour les usages de 5000 habitants, grâce à leur bonne répartition, entre Longeville-village et Longeville-Saint-Symphorien.

Permettre aux équipements existants de s'adapter à la croissance de la population, en réservant des possibilités d'extensions, de déplacement ou de restructuration.
Prévoir et anticiper les situations propices à l'implantation de nouveaux équipements, en fonction des opportunités foncières à court, moyen et long termes.
Accompagner la desserte en communications numériques et les éventualités de réseaux d'énergies, en prévoyant des gabarits de chaussées adéquates et réservant des possibilités techniques pour un raccord futur.

3.6 AMELIORER LES CONNEXIONS POSSIBLES ENTRE LES QUARTIERS, AVEC LES ESPACES DE NATURE ET AVEC LES ITINERAIRES TOURISTIQUES

La vélo-route Charles le Téméraire est présente sur le territoire communal, le long de la Moselle. Un itinéraire de Grande Randonnée traverse aussi la commune. De nombreux chemins desservent les coteaux, parfois étroits ou peu entretenus par manque de passage.
Les liaisons piétonnes entre les quartiers sont globalement satisfaisantes.

Profiter des itinéraires de balade ou de randonnée pour améliorer la qualité urbaine des secteurs traversés et valoriser l'image de la commune.
Protéger les cheminements qui permettent des déplacements doux utiles aux habitants et identifier les secteurs où il existe des manques.
Maintenir les accès aux espaces de nature, et aux berges des cours d'eau.
Préserver les accès aux coteaux, en particulier pour permettre le bon entretien des vergers.
Favoriser les déplacements en modes doux, en fonction des possibilités techniques et des prescriptions du PDU.
Mettre en place une meilleure signalétique, que ce soit pour les itinéraires piétons, les espaces de loisirs ou les sites touristiques

ORIENTATION 4 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES SECTEURS A RISQUES

Thématiques du L151-5 du CU : *paysages, protection espaces naturels, agricoles et forestiers, continuités écologiques, environnement*

Idées fortes : Regroupe les enjeux environnementaux identifiés sur la commune et les risques qui limitent les possibilités de construire.

4.1 CONSERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUPRA-COMMUNALES

Conserver les éléments majeurs de la trame verte et bleue, en particulier les courbes de la Moselle, ainsi que la continuité thermophile des côtes de Moselle (coteaux de vergers).
Maintenir les liens de paysage avec les communes voisines, en apportant la cohérence réglementaire nécessaire sur les espaces de nature à préserver ou à reconstituer.

4.2 VALORISER LE MONT SAINT-QUENTIN ET PERENNISER LES SENTIERS QUI LE DESSERVENT

Le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin, situe des aménagements de points de vue majeurs, depuis la tour hertzienne et depuis la tour Bismarck, hors de la commune de Longeville-lès-Metz, mais impliquant un déboisement possible des parties en aval, afin de libérer des ouvertures. De plus, les coteaux de Longeville-lès-Metz sont positionnés comme des potentiels de projets agricoles à soutenir (pâture, reconquête des vergers enfrichés, …).
Les coteaux sont aujourd'hui très boisés. Ils se sont construits progressivement de maisons éparpillées, le long de la rue du Fort. On distingue leur passé viticole par la complexité des parcelles et les nombreux chemins qui les traversent. Des cheminements traversent aussi les vergers enfrichés pour relier les bas de pentes urbanisés avec le plateau fortifié.

Accompagner et soutenir les préconisations du plan de gestion de ce site naturel remarquable.
Envisager le défrichement de ces anciens jardins, permettant un accès facilité, un meilleur entretien d'une « nature productive » ou des ouvertures visuelles.

4.3 PRESERVER LES MILIEUX NATURELS RECONNUS

Encourager la réouverture des milieux enfrichés (vergers, fauchage, horticulture, viticulture,…) pour restaurer une continuité des milieux thermophiles ouverts tout en conservant des éléments de réduction des risques de glissements de terrain.

La commune est concernée par plusieurs périmètres d'inventaire ou de protection spécifique :

- Le site classé « Mont Saint-Quentin et ses abords »
- Le site inscrit « Ile Saint-Symphorien »
- Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) - ZNIEFF de type I « Pelouses et boisements de Lessy et environs » et ZNIEFF de type II « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin »
- Un site NATURA 2000 à proximité, « Pelouses du Pays Messin »

Le SCoT a, quant à lui, référencé pour la commune un « réservoir de biodiversité », appelé Coeur de nature mixte M02 : Pelouses et boisements du Mont Saint-Quentin et de ses abords ;

Ces espaces, ainsi que les continuités dont ils font partie (milieux forestiers, milieux thermophiles ouverts, matrice prairiale, trame bleue, …) devront faire l'objet d'une protection stricte au regard de la grande

richesse écologique qu'ils renferment. Les outils de préservation de la trame verte et bleue assureront la sauvegarde de ces espaces majeurs dans l'armature écologique du territoire.

4.4 CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LES ELEMENTS DE NATURE EN VILLE

Référencer les éléments majeurs de nature urbaine, pour engager leur protection ou compléter leur disposition.

- alignement de Ginkgo Biloba boulevard Saint-Symphorien, pouvant être complété vers Metz
- arboretum dans le parc du Grand Pâtural, ou arbres remarquables dispersés dans la commune
- végétation haute en cœurs d'îlots soulignant les bandes de jardins continus
- épaisseur boisée longeant les cours d'eau
- reliquats de l'ancienne pépinière, en fonction des possibilités de conservation

4.5 INTEGRER LES RISQUES NATURELS AU PROJET COMMUNAL

Tenir compte des risques et des contraintes naturelles ou anthropiques, dans la réflexion sur l'extension ou l'intensification des tissus urbains.

Mettre en cohérence les règles du PLU avec les contraintes des plans de prévention.

Risques d'inondations :
Limiter l'impact des nouvelles constructions sur le libre écoulement de l'eau en cas de crue ou de remontée de nappe.

Risques de mouvements de terrain :
Prendre en compte le relief et le ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements.
Réduire les ruissellements des eaux pluviales, par le maintien et le développement de haies, bosquets, pour éviter l'érosion des sols et les coulées boueuses. (limiter l'infiltration des eaux pluviales, maintenir un couvert végétal suffisant).
S'adapter aux terrains argileux parfois instables, à prendre en compte dans les aménagements.

Nuisances diverses :
Amenuiser les nuisances liées aux infrastructures, telles que l'autoroute ou la voie ferrée (Bruits, pollution de l'air ou des sols, ...).

Ressources :
Protéger la ressource en eau en préservant les abords des périmètres de **protection des eaux potables** et minérales (servitudes d'utilité publique : Aqueduc de Gorze).
Permettre un développement cohérent de l'urbanisation, prenant en considération la qualité des milieux naturels et leurs potentiels de ressources écologiques issues du sol.

Sites et sols pollués :
Prendre les précautions nécessaires dans les zones potentiellement polluées en cas de projets (études, dépollution, ...).

4.6 MAINTENIR DES CONES DE VUES SUR LES POINTS DE FORCE DU PAYSAGE OU DEPUIS LE CŒUR DE VILLE

Préserver les ouvertures sur le grand paysage depuis les hauteurs de la commune ou depuis les pourtours de l'île Saint-Symphorien (Plan d'eau ou autres parcs) et proposer l'aménagement de belvédères.

Situer les lieux où la perspective doit être maintenue, en particulier sur les points hauts remarquables tels que le Mont Saint-Quentin, la cathédrale de Metz ou d'autres éléments marquants du paysage urbain et naturel.

CARTE DE SYNTHESE DU PADD

LEGENDE

ORIENTATION 1 : CONSOLIDER LA PLACE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ DANS L'AGGLOMÉRATION

- Améliorer des conditions de circulation et les liens avec les communes voisines
- Tenir compte des nuisances de l'autoroute
- Prendre en compte la coupure de la voie ferrée
- Conforter l'île Saint-Symphorien comme un grand parc
- Accompagner la qualification des secteurs naturels
- Favoriser les équipements supra-communaux
- Requalifier le Pont de Verdun et ses abords
- Réfléchir aux liaisons supplémentaires dans l'agglomération

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LA DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS ET GERER L'INTEGRATION DES NOUVEAUX QUARTIERS

- Limiter la consommation foncière
- Orienter l'aménagement des secteurs à enjeux
- Conserver des espaces de respiration dans les quartiers
- Préserver les édifices patrimoniaux

ORIENTATION 3 : RENFORCER LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- Pérenniser et favoriser les commerces et services
- Maintenir les équipements communaux nécessaires
- Créer de la mixité sociale et prévoir des logements aidés

ORIENTATION 4 : CONSIDERER LES MILIEUX NATURELS ET RISQUES ASSOCIES

- Conserver les continuités écologiques supracommunales des coteaux et suivant les cours d'eau
- Préserver les milieux naturels reconnus
- Maintenir les sentiers vers les coteaux
- Intégrer les risques de mouvements de terrain
- Intégrer les risques d'inondations
- Maintenir les points de vues sur le paysage